

ASSAINISSEMENT | La collectivité refuse de payer le million d'euros demandé par le délégataire

Seerc traîne la communauté de communes devant le tribunal

Un pas de plus vient d'être franchi entre le conflit qui oppose la communauté de communes du Briançonnais et Seerc, filiale locale de Suez (anciennement Lyonnaise des eaux), qui gère l'assainissement du Briançonnais.

Une facture de 1,3 million d'euros, « nous avons dit non »

« Nous étions en discussion pour la rédaction de l'avenant numéro 2 du contrat. Puis nous avons reçu une facture de 1,3 million d'euros (pour la seule année 2015 et 950 000 euros supplémentaires pour 2016, NDLR) pour non-application d'une clause de l'avenant numéro 1, explique le président de la communauté de communes du Briançonnais, Alain Fardella. Nous avons dit non. »

Seerc a donc décidé, en août dernier, d'assigner la communauté de communes du Briançonnais devant le tribunal administratif.

« Le contrat liant la CCB et Seerc est un contrat intégrant la conception, la réalisation et le financement, par le délégataire, des investissements nécessaires à la remise aux normes des

installations d'assainissement », rappelle Hervé Madiet, directeur régional de Suez pour l'eau en Provence et président de Seerc, dans un communiqué. Selon lui, « l'ensemble des engagements contractuels a été tenu [...] L'enjeu des discussions avec la CCB était d'éviter une hausse tarifaire applicable uniformément à l'ensemble des usagers [...] Aujourd'hui, malgré les efforts significatifs consentis par Seerc, la CCB n'accepte ni la modification du contrat, ni l'application de celui-ci. Nous avons pourtant remis un avenant à la CCB le 22 janvier 2016 permettant une baisse de la facture pour les résidents permanents du Briançonnais [...] »

Seerc a donc déposé une requête devant le tribunal administratif de Marseille. La communauté de communes a jusqu'au 29 octobre pour faire valoir ses arguments.

« Nous estimons que la Seerc n'a pas rempli les conditions d'application de la clause du contrat, précise Alain Fardella. Elle estime avoir perdu 1,3 million. Mais nous ne pouvons pas savoir si elle a vraiment perdu de l'argent. Elle veut appliquer une hausse des tarifs que nous refusons. » Le président se dit « tou-



Danièle Lavin, secrétaire de l'association Eau secours briançonnais, et Yves Mittaine, le président, attendent depuis cinq ans une renégociation du contrat.

jours dans l'optique de trouver un accord ».

Cela fait maintenant cinq années que les usagers attendent une renégociation du contrat d'assainissement. Seerc avance un investissement de sa part de plus de 30 millions d'euros.

Pour Alain Fardella, « elle oublie les subventions ». L'association Eau secours briançonnais, qui représente les usagers, va dans le même sens : « Cet investissement, c'est son boulot, et il faut rappeler que c'est l'usager qui paye, avec un

intérêt de 5,1 % par an, précisent le président de l'association Eau secours briançonnais Yves Mittaine, et la secrétaire, Danièle Lavin. C'est un taux qui nous met en colère depuis des années. »

Audrey LUNGO

Eau secours : « Il y a des coûts et augmentations acceptables. D'autres pas »

Dernièrement, en guise de protestation, l'association Eau secours briançonnais avait remis 80 chèques de protestation, avec un mot à l'attention de Seerc.

Aujourd'hui, elle est favorable à « la commission arbitrale demandée par la communauté de communes », expli-

que son président, Yves Mittaine. « Cette procédure présente l'avantage d'être plus rapide. Ce que nous proposons au responsable de Suez, c'est un débat sur l'éti- que. Nous allons continuer à réagir. Depuis le début, nous avons déjà obtenu que les élus s'intéressent à ce con-

trat. Un expert indépendant a été nommé. La renégociation du contrat a été ouverte par le président Alain Fardella (de la communauté de communes, NDLR) en partie sur notre insistance. C'est tout cela que nous avons obtenu. » Et ils ne baissent pas les bras. « Mais pour les factures, rien

n'a bougé. Il y a des coûts et augmentations acceptables. D'autres pas, poursuit le président de l'association. Aujourd'hui, il y a une station d'épuration. Nous comprenons et acceptons ça. Mais l'assainissement seul nous coûte 260 euros par an... »

L'association dénonce épa-

lement une certaine « opacité des comptes », et « des coûts injustifiés. Seerc est dans le déni de tout dysfonctionnement de cette DSP. La renégociation du contrat demandé par la communauté de communes depuis plus de cinq ans n'a toujours pas abouti ».